LES ENJEUX

PRÉVENTION DE L'ADDICTION | RÉGLEMENTATION

Algorithme ANJ : 600 000 joueurs excessifs

Antoine DUGAST
Publié le 14 mai 2026 . Lecture estimée : 13 min

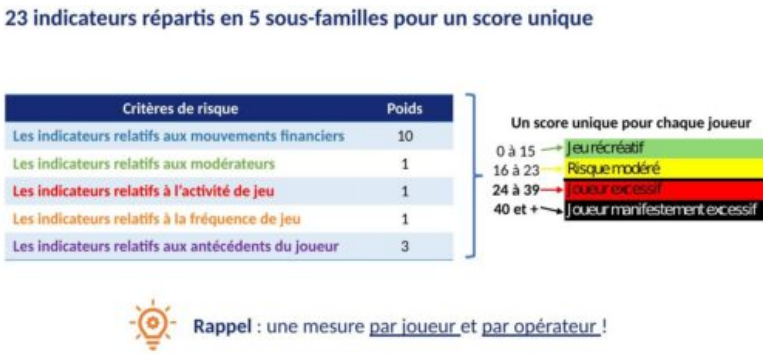


Le 12 mai 2026, l'Autorité nationale des jeux a dévoilé l'algorithme sur lequel elle travaille depuis deux ans. Les résultats sont sévères : 600 000 joueurs à forte probabilité de jeu excessif sur le seul périmètre du jeu sur compte, dont 300 000 « manifestement » problématiques. 1,2 milliard d'euros de PBJ attribuable à cette population, soit 60,6% du chiffre d'affaires en ligne. Malgré des progrès réels, l'effort de détection des opérateurs reste très en deçà de ce que les données révèlent.

Algorithme ANJ : un outil solide, construit pour durer

Deux ans de travaux, une validation par un comité scientifique de 4 chercheurs reconnus (Jean-Michel Costes, Amandine Luquiens, Gaëlle Challet-Bouju, Sylvia Kairouz) et un choix méthodologique assumé : l'heuristique plutôt que le machine learning. L'ANJ a préféré la transparence à la performance brute. Pour n'importe quel joueur, le régulateur peut expliquer pourquoi il a obtenu tel score. Dans un domaine où les opérateurs développent leurs propres algorithmes sans toujours en partager la logique, ce parti pris d'explicabilité n'est pas anodin.

L'algorithme attribue un score unique à chaque joueur, chez chaque opérateur, en s'appuyant sur les données du Support Matériel d'Archivage (le « coffre »). Vingt-trois indicateurs sont répartis en 5 familles, mais la pondération n'est pas équilibrée : les mouvements financiers (nombre d'alimentations, pertes nettes, variations de comportement) captent à eux seuls 10 points sur 16, soit près des deux tiers du poids total. Les antécédents du joueur comptent pour 3, et les trois autres familles (modérateurs, activité, fréquence) pour 1 chacune.



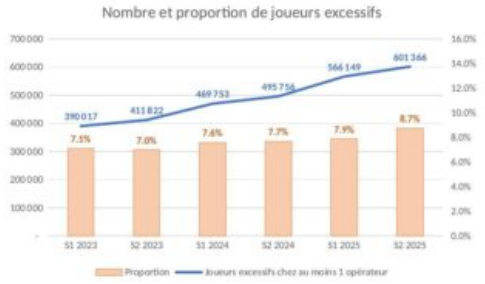
Les 23 indicateurs de l'algorithme ANJ, répartis en 5 familles. Les mouvements financiers représentent 62,5% du poids total. Source : ANJ, présentation du 12 mai 2026.

La performance a été mesurée contre l'Indice canadien du jeu excessif (ICJE), sur un échantillon de 1 244 répondants recrutés via le CSA. La sensibilité atteint 90% : 9 joueurs excessifs sur 10 sont correctement détectés. L'AUROC, qui mesure la capacité globale de discrimination du modèle, se situe à 0,86. Des métriques solides, que le comité scientifique a

validées.

Joueurs excessifs en ligne : une trajectoire qui inquiète

Appliqué semestre par semestre depuis le S1 2023, l'algorithme dessine une courbe sans ambiguïté. La hausse est continue, et elle ne tient pas qu'à l'élargissement du bassin de joueurs : la proportion d'excessifs dans la population totale progresse elle aussi, passant de 7,1% à 8,7% en 3 ans. Ce n'est pas un simple effet de volume, c'est une intensification du phénomène.



Le nombre de joueurs excessifs identifiés par l'algorithme ANJ passe de 390 000 à plus de 600 000 en trois ans. La proportion dans le bassin total progresse simultanément. Source : ANJ, présentation du 12 mai 2026.

La courbe du PBJ est peut-être plus parlante encore. La part du chiffre d'affaires en ligne attribuable aux joueurs excessifs franchit la barre des 60% au S2 2025, contre moins de 55% deux ans et demi plus tôt. En valeur absolue, on passe de 845 millions à 1,234 milliard d'euros. La trajectoire est d'autant plus préoccupante qu'elle se maintient y compris sur les semestres sans événement sportif majeur.



Le PBJ attribuable aux joueurs excessifs dépasse 1,2 milliard d'euros au S2 2025. La proportion dans le PBJ total passe de 54,9% à 60,6%. Source : ANJ, présentation du 12 mai 2026.

Isabelle Falque-Pierrotin a pointé un facteur rarement formulé aussi clairement par un régulateur : « L'industrie s'est profondément digitalisée depuis 4 à 5 ans et mobilise tous les leviers du marketing digital de façon de plus en plus efficace. Et ça marche. » La hausse du nombre de joueurs excessifs est peut-être moins un phénomène spontané qu'un résultat industriel. L'algorithme mesure les dégâts sans toucher à la mécanique qui les produit.

89 000 contre 600 000 : le fossé de la détection

En parallèle de la présentation technique, les chiffres posent une question politique. Les opérateurs en ligne ont déclaré 89 000 joueurs excessifs identifiés en 2025, contre 31 000 en 2024. Le triplement en un an témoigne d'un effort réel, que l'ANJ a d'ailleurs salué. Mais l'algorithme du régulateur en identifie 600 000 sur le même périmètre, dont 300 000 « manifestement excessifs » qui, selon la présidente Isabelle Falque-Pierrotin, ne font à ce jour l'objet « d'aucun accompagnement, d'aucune mesure de modération, d'aucune proposition d'auto-exclusion ». Ils sont, a-t-elle résumé, « livrés à eux-mêmes ».

Le fossé entre 89 000 et 600 000 n'est pas un simple différentiel technique. Le fait que le régulateur construise son propre thermomètre, en complément de ceux des opérateurs, constitue un signal fort. C'est aussi, en creux, la reconnaissance que les plans d'actions jeu responsable examinés chaque année n'ont pas suffi à produire une identification à la hauteur des enjeux. Si l'on peut tripler sa détection en 12 mois, cela interroge sur le calibrage des années précédentes.

Des zones d'ombre assumées

L'ANJ n'a pas cherché à dissimuler les limites de son outil. Plusieurs angles morts ont été abordés lors de la présentation.

L'absence de données sur les revenus des joueurs est le plus évident. Les mouvements financiers représentent l'essentiel du score, mais l'algorithme ne peut pas distinguer un joueur aisé d'un joueur en difficulté financière à comportement de dépôt comparable. Thomas Delafosse, coordinateur des analystes de données de l'ANJ, l'a reconnu sans détour, en expliquant que le nombre d'alimentations avait été retenu précisément pour éviter de sous-détecter les joueurs à faibles revenus, qui misent de petites sommes mais très fréquemment.

Le scoring par joueur et par opérateur soulève une autre question. Un joueur qui répartit une activité modérée sur 5 opérateurs obtiendra 5 scores verts, alors que son comportement agrégé pourrait relever du rouge. L'ANJ dédoublonne pour ses propres chiffres globaux, mais l'outil transmis aux opérateurs ne corrige pas cette limite : chaque opérateur ne voit que son propre périmètre.

Surtout, le jeu physique reste entièrement hors champ. Le retail représente les deux tiers du marché français, et l'expérimentation du jeu identifié en point de vente, promise depuis 2024, « n'a pas donné les résultats attendus », a admis Isabelle Falque-Pierrotin. La carte joueur obligatoire, opérationnelle dans certains pays baltes, n'est pas à l'ordre du jour. Tant que le réseau physique ne dispose d'aucune traçabilité, il fonctionne comme un angle mort structurel, voire comme une soupape pour les joueurs détectés en ligne.

Enfin, l'étalon de validation interroge. L'ICJE, conçu en 2001, repose sur 9 questions auto-déclaratives et intègre des dimensions sociales (culpabilité, impact sur l'entourage) absentes des données de jeu. Il a été pensé avant l'existence du jeu en ligne tel qu'on le connaît. Le comité scientifique a validé la cohérence de l'algorithme avec cet instrument, mais la question de la pertinence de l'étalon lui-même reste ouverte.

60% du PBJ : une équation que la bonne volonté ne résoudra pas

Le chiffre le plus lourd de la présentation n'est pas les 600 000 joueurs. C'est le 60,6%. Près des deux tiers du produit brut des jeux en ligne proviennent des joueurs que l'algorithme classe comme excessifs. En 2019, l'Observatoire des Jeux estimait la part des joueurs problématiques à 38,3% du PBJ total (dont 20,7% pour les seuls excessifs), sur l'ensemble du marché. Même en tenant compte de la différence de périmètre, la progression est spectaculaire.

Ce ratio pose un problème structurel que ni l'algorithme ni la bonne volonté des opérateurs ne peuvent résoudre seuls. Identifier davantage de joueurs excessifs et les accompagner (modérateurs, limitations, fermetures de comptes) revient, dans les proportions actuelles, à demander aux opérateurs de réduire volontairement la majorité de leur chiffre d'affaires. Or, lors de la conférence, comme la directrice générale Pauline Hot l'avait souligné en janvier, les cycles de régulation sont longs et les opérateurs ne peuvent pas « changer du jour au lendemain ». Le problème n'est pas l'intention. Il est mécanique : l'opérateur le plus volontaire se retrouve pénalisé face à celui qui avance moins vite, dans un marché où la concurrence reste intense. Sans trajectoire contraignante et simultanée, le passager clandestin est récompensé.

Dans la tête d'un opérateur

L'ANJ a transmis aux opérateurs la documentation technique complète de l'algorithme : indicateurs, pondérations, formules. C'est un geste de transparence cohérent avec la philosophie d'accompagnement, et plusieurs opérateurs ont annoncé, lors de la réunion du 12 mai qui a précédé la conférence de presse, qu'ils intégreraient l'outil à leur propre dispositif. Mais la transparence a un revers : elle fournit aussi la carte des paramètres sur lesquels il est possible d'agir pour améliorer un score sans nécessairement transformer la réalité du joueur.

L'optimisation du compteur d'alimentations. Les mouvements financiers pèsent 10 points sur 16. Le nombre d'alimentations (dépôts) est l'indicateur le plus discriminant. Modifier l'interface pour encourager des dépôts moins fréquents mais plus élevés fait mécaniquement baisser le compteur. Exemple concret : un opérateur qui relève le montant de dépôt suggéré par défaut de 10€ à 50€, ou qui introduit un palier minimum de recharge, réduit le nombre de passages en caisse sans changer le volume joué. Le joueur perd autant, le score diminue.

Le lissage de la fréquence. Si le nombre de créneaux horaires actifs est un marqueur de risque, restructurer l'offre pour concentrer l'activité en sessions moins dispersées suffit à modifier le score. Un opérateur de paris sportifs qui supprime les notifications push de 7h et regroupe ses offres « boost » sur la tranche 18h-23h réduit la dispersion horaire de ses joueurs les plus actifs. Le temps passé à jouer ne change pas, le nombre de créneaux comptabilisés diminue.

L'accompagnement formel. L'obligation légale est double : identifier et accompagner. Mais le KPI que l'ANJ suivra dans les plans d'action 2027 sera d'abord le nombre de joueurs identifiés. La qualité de l'accompagnement est infiniment plus difficile à mesurer. Un opérateur peut envoyer un email type « Vous jouez beaucoup, pensez à vos limites » à 30 000

joueurs en une journée et déclarer 30 000 joueurs « accompagnés ». La différence entre cet envoi automatisé et un appel personnalisé suivi d'une proposition de modérateurs adaptés est invisible dans un tableau de déclaration annuel.

Le reset des antécédents. Les antécédents (retour d'auto-exclusion, historique) pèsent 3 points sur 16. La fermeture d'un compte suivie d'une réouverture remet le compteur à zéro. Un joueur qui s'est auto-exclu 6 mois chez un opérateur peut ouvrir un compte chez un concurrent et repartir avec un score vierge : l'historique ne suit pas d'un opérateur à l'autre.

Le fine-tuning de la politique de bonus. L'algorithme compte les alimentations, c'est-à-dire les dépôts réels du joueur. Augmenter la part de bonus et de free bets dans l'activité du joueur maintient le volume de jeu tout en réduisant le nombre d'alimentations comptabilisées. Un opérateur qui offre un free bet de 10€ à chaque mise de 20€ plutôt que de laisser le joueur redéposer 10€ supplémentaires obtient le même volume de mises avec moins de passages en caisse. Ce n'est pas un contournement massif, mais un ajustement qui, appliqué à l'échelle, peut faire basculer des milliers de joueurs d'une catégorie à l'autre.

La déportation silencieuse vers le retail. Un joueur excessif détecté en ligne qui migre vers les points de vente physiques sort du périmètre de l'algorithme. Les compteurs online s'améliorent, le joueur continue à jouer sans suivi. Ce scénario ne concerne pas les opérateurs exclusivement en ligne comme Winamax ou Betclic, qui n'ont aucun réseau physique. En revanche, la configuration de FDJ United illustre un risque structurel propre aux opérateurs présents sur les deux canaux. Le groupe opère à la fois une plateforme en ligne (via OBGF, ex-Unibet, issue du rachat de Kindred) et le plus grand réseau de distribution physique du pays avec plus de 30 000 points de vente. Rien ne suggère que FDJ United envisage un tel report, mais la mécanique existe : un joueur identifié comme excessif en ligne pourrait, de lui-même ou par friction accrue sur le canal digital, se reporter vers le jeu anonyme en point de vente, où aucune donnée ne remonte au coffre. Le PMU, avec ses 13 000 points de vente et son offre en ligne, présente une configuration comparable. L'ANJ n'a pas de réponse opérationnelle à court terme sur ce point.

L'argument de la canalisation. C'est l'argument que les opérateurs n'actionneront pas eux-mêmes, mais qu'ils invoqueront pour freiner toute accélération du calendrier. La logique est connue : un joueur excessif confronté à des modérateurs imposés, des limitations de dépôt ou une fermeture de compte sur un site agréé peut se tourner vers l'offre illégale, où aucune mesure de protection n'existe. L'argument est réel, et les chiffres le nourrissent : le baromètre AFJEL de novembre 2025 estime à 5,4 millions le nombre de Français actifs sur des sites illégaux, dont 62% en situation de jeu excessif ou pathologique. L'ANJ l'a reconnu lors de la conférence : « L'objectif n'est évidemment pas de faire fuir les joueurs vers l'illégal. » Mais l'argument est aussi commode, parce qu'il permet à chaque opérateur de plaider la prudence plutôt que l'action. Un Winamax ou un Betclic qui ferme le compte d'un joueur à 50 000 euros de pertes annuelles sait que ce joueur retrouvera une table ouverte sur un site offshore dans l'heure. Cette certitude n'encourage pas l'audace. Elle nourrit un attentisme collectif que l'ANJ devra surmonter si elle veut que l'algorithme débouche sur autre chose qu'un constat partagé.

La question du calendrier

L'algorithme est présenté le 12 mai 2026. Les réunions de conformité avec les opérateurs commenceront à la rentrée de septembre. Les plans d'action 2027 seront déposés à l'automne. Le bilan est annoncé à 2 ans. La Coupe du Monde de football se joue cet été, dans un contexte que l'ANJ a elle-même qualifié de période d'« hyper-vulnérabilité ».



Isabelle Falque Pierrotin, présidente de l'ANJ

Isabelle Falque-Pierrotin l'a reconnu avec lucidité : « Je pense qu'ils ne vont pas se saisir de ce dossier avant la Coupe du

Monde. Ce n'est pas réaliste. » Le choix de laisser du temps aux opérateurs pour s'approprier l'outil est cohérent avec la doctrine d'accompagnement de l'ANJ, et la présidente dispose, en cas de besoin, de la « corde de rappel » des pouvoirs de contrôle et de sanction. Mais dans un contexte où 300 000 joueurs manifestement excessifs ne bénéficient d'aucune mesure de protection, la vitesse d'exécution est aussi un paramètre de la protection des joueurs.

L'algorithme de l'ANJ est un bon outil. Sa méthodologie est transparente, sa validation scientifique sérieuse, et sa capacité à objectiver le débat entre régulateur et opérateurs constitue une avancée réelle dans le paysage européen, où la France sera le premier pays à disposer d'un tel instrument. La suite dépend de la capacité du régulateur à transformer un constat partagé en trajectoire contraignante, et de la volonté collective de s'attaquer à un modèle économique dont les fondations reposent, à 60%, sur les joueurs qu'il s'agit précisément de protéger.